

CR du conseil du 17 juillet 2025

Délibération N° 31 :

Le conseil décide l'admission en non-valeur des créances suivantes :

Budget	Compte	Montants
Budget principal	6541 – Créances admises en non-valeur	136.00€
Budget principal	6542 – Créances éteintes	2 507.00€

Délibération N° 32 :

Le conseil procède aux virements de crédits suivants :

Dépenses Fonctionnement		Recettes Fonctionnement	
Chapitre/Article	Montant	Chapitre/Article	Montant
6542	+ 2 507.00	748374	+ 1 507.00
		7484	+ 1 000.00
	+ 2 507.00		+ 2 507.00

Vote : Pour : 12 ; contre : 0 ; abstentions : 0

Délibération N° 33 :

Le conseil approuve la convention de participation financière entre les communes de Saint-Martin-de-Brômes et Esparron de Verdon pour le financement de la crèches « Les diabolins ».

Vote : Pour : 12 ; contre : 0 ; abstentions : 0

Délibération N° 34 :

Le conseil décide de soumettre l'édification de clôtures à une déclaration préalable sur la totalité du territoire communal.

Vote : Pour : 12 ; contre : 0 ; abstentions : 0